

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

---

N° de résolution  
ou annotation

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MINGAN  
VILLE DE PORT-CARTIER**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la VILLE DE PORT-CARTIER, tenue le 8 juin 2020, à 19 h 30, au 40, avenue Parent, Port-Cartier.

**SONT PRÉSENTS**

M. le maire	Alain THIBAUT
M <sup>mes</sup> les conseillères	Cécile CAMIRÉ Carole CHEVARIE Marie CORBEY Patricia COUETTE
M. le conseiller	Daniel CAMIRÉ

formant quorum sous la présidence de M. le maire Alain THIBAUT.

**EST ABSENT**

M. le conseiller	Mario GAUMONT
------------------	---------------

**SONT AUSSI PRÉSENTES**

M <sup>me</sup> la directrice générale	Andrée BOUFFARD
M <sup>me</sup> la greffière	M <sup>e</sup> Ariane CAMIRÉ
M <sup>me</sup> la trésorière	Claudia DUPUIS (de 19 h 30 à 19 h 46)

**CITOYEN: 0**

**JOURNALISTE: 0**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance étant tenue, exceptionnellement et temporairement, sans public conformément aux mesures autorisées par le gouvernement du Québec pour minimiser les risques de propagation de la COVID-19, M. le maire Alain THIBAUT ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux et aux fonctionnaires municipaux présents. Il précise qu'un enregistrement audio de la séance sera mis à la disposition du public.

**2020-06-160**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

**D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 juin 2020, en enlevant le point 9 et en laissant le sujet « Affaires nouvelles » ouvert.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

---

N° de résolution  
ou annotation

**2020-06-161**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU 11 MAI 2020**

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2020, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Cécile CAMIRÉ,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Patricia COUETTE, et résolu :

**D'**approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**2020-06-162**

**RATIFICATION – DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DE LA VILLE DE PORT-CARTIER**

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Carole CHEVARIE,  
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

**DE** ratifier les décisions ci-après prises à l'occasion des séances suivantes de la commission permanente de la VILLE DE PORT-CARTIER, telles qu'elles apparaissent aux procès-verbaux de ces séances, à savoir :

- 19 mai 2020 : décisions CP-0520-144 à CP-0520-157 inclusivement;
- 1<sup>er</sup> juin 2020 : décisions CP-0620-158 à CP-0620-175 inclusivement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**2020-06-163**

**DÉPÔT PAR LA TRÉSORIÈRE DU RAPPORT FINANCIER ET DU  
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT DE LA VILLE DE PORT-  
CARTIER – EXERCICE FINANCIER 2019**

Une présentation du rapport de l'auditeur indépendant et un résumé du rapport financier sont faits par la trésorière et la directrice générale de la VILLE DE PORT-CARTIER, à la satisfaction du conseil municipal. Le rapport financier complet sera déposé sur le site Internet de la Ville.

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Patricia COUETTE,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :

**D'**accepter le dépôt du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant de la Ville de Port-Cartier pour l'exercice financier 2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE  
DE LA VILLE DE PORT-CARTIER**

M. le maire Alain THIBAUT fait lecture et dépose le rapport sur la situation financière de la Ville de Port-Cartier.

Ce rapport fait état notamment :

- des faits saillants des résultats du dernier rapport financier de la municipalité et des rapports de l'auditeur indépendant mandaté par la Ville pour l'année 2019;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

---

N° de résolution  
ou annotation

- des activités d'investissement 2019;
- de l'endettement de la municipalité au 31 décembre 2019.

Ce rapport est distribué sur le territoire de la Ville de Port-Cartier conformément à l'article 105.2.2. de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) par publication sur le site Internet de la Ville.

**2020-06-164**

**OCTROI DE CONTRAT – TÉLÉPHONIE IP – TELUS COMMUNICATIONS INC.**

**CONSIDÉRANT** la proposition datée du 28 avril 2020, reçue de TELUS COMMUNICATIONS INC., visant la connexion à la téléphonie IP permettant une économie significative sur le coût du service téléphonique;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de se prévaloir des dispositions de l'article 10 de la Politique d'achats n° 1006;

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**D'autoriser** la conclusion des contrats avec TELUS COMMUNICATIONS INC., visant la connexion à la téléphonie IP pour un montant total de 22 750,00 \$, taxes en sus, représentant le coût de base des appareils, moins un crédit de 10% ce qui représente un montant de 20 475,00 \$ taxes en sus ainsi qu'un montant de 7 100,00 \$ taxes en sus pour l'installation. Les frais mensuels pour les lignes téléphoniques seront de 1 982 \$, taxes en sus et un crédit sera appliqué pour les 3 premiers mois. Le tout conformément à la recommandation du Service de la trésorerie en date du 28 avril 2020;

**D'entériner** la conclusion des contrats signés par la directrice générale pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, le 14 mai 2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**2020-06-165**

**NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JUILLET AU 31 AOÛT 2020**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le conseil municipal doit, pour une période qu'il détermine, nommer un maire suppléant;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Cécile CAMIRÉ,  
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**DE** nommer M<sup>me</sup> la conseillère Patricia COUETTE pour agir à titre de mairesse suppléante de la VILLE DE PORT-CARTIER à compter du 1<sup>er</sup> juillet jusqu'au 31 août 2020;

**D'autoriser** la mairesse suppléante à signer pour et au nom de la VILLE DE

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

---

N° de résolution  
ou annotation

PORT-CARTIER, tous les documents, chèques et autres effets en l'absence de M. le maire Alain THIBAULT.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**2020-06-166**

*Telle que corrigée par  
PC-2020-04 / 2020-06-166.*

*Voir procès-verbal de  
correction ci-joint.*

**OCTROI DE CONTRAT – ACQUISITION DE DEUX RADARS PÉDAGOGIQUES – SIGNAL SERVICES INC.**

**CONSIDÉRANT** la soumission numéro 30954 de l'entreprise SIGNAL SERVICES INC., datée du 27 mai 2020 pour l'acquisition de deux radars pédagogiques aux fins de signalisation d'un passage piétonnier sur le boulevard des Îles;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de se prévaloir des dispositions de l'article 20 de la Politique d'achats n° 1006;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Carole CHEVARIE, appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**D'**octroyer un contrat à SIGNAL SERVICES INC., visant l'acquisition de deux radars pédagogiques aux fins de signalisation d'un passage piétonnier sur le boulevard des Îles pour une somme de 10 126,00 \$, **taxes nettes**, conformément à la soumission numéro 30954 de cette entreprise, en date du 27 mai 2020 et suivant la recommandation de la direction générale en commission permanente du 1<sup>er</sup> juin 2020;

**DE** préciser que les équipements seront installés par le Service des travaux publics;

**D'**autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière à conclure et à signer pour et au nom de la Ville de Port-Cartier, tout contrat ou document qui pourra être requis pour donner suite à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**2020-06-167**

**MOUVEMENT DU PERSONNEL – MAI 2020**

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Patricia COUETTE, appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

**D'**approuver le mouvement du personnel en mai 2020, tel que présenté au conseil municipal, à savoir :

**EMBAUCHE**

CAMIRÉ, Ariane	Greffière (contractuelle)	2020-05-04
----------------	---------------------------	------------

*M<sup>me</sup> la conseillère Cécile CAMIRÉ et M. le conseiller Daniel CAMIRÉ s'abstiennent de participer aux débats et à la décision entourant ce point à l'ordre du jour, invoquant une possibilité de conflit d'intérêts.*

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.**

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

---

N° de résolution  
ou annotation

**2020-06-168**

**NON-RENOUVELLEMENT – ENTENTE DE DÉLÉGATION DE GESTION FONCIÈRE DES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT SITUÉES À L'INTÉRIEUR DES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ DE PORT-CARTIER – MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES**

**CONSIDÉRANT** la possibilité pour la Ville de renouveler l'Entente de délégation de gestion foncière des terres du domaine de l'État situées à l'intérieur des limites de la municipalité de Port-Cartier venant à échéance en décembre 2020;

**CONSIDÉRANT** que la Ville n'a pas été en mesure de compléter les conditions prévues à la susdite entente étant donné que certains projets annoncés n'ont pas été réalisés, notamment celui de FerroQuébec;

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Patricia COUETTE, et résolu :

**DE** confirmer le non-renouvellement de l'Entente de délégation de gestion foncière des terres du domaine de l'État situées à l'intérieur des limites de la municipalité de Port-Cartier intervenue avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, faisant l'objet de la résolution numéro 2010-12-449

**DE** préciser que la Ville opte pour l'orientation 4 proposée par le ministère en date du 13 mai 2020 afin de se réserver la possibilité de déposer une demande en vertu du Programme relatif à une cession à titre gratuit de terres du domaine de l'état en faveur des municipalités nordiques pour les besoins futurs.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**2020-06-169**

**PROLONGATION D'UNE DURÉE DE DEUX (2) ANS – CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE DIOXYDE DE CARBONE EN VRAC – PROJET N° VPC-STP-FD-20180417-03 – AIR LIQUIDE CANADA INC.**

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Cécile CAMIRÉ,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

**DE** prolonger pour une période de deux (2) ans à compter du 27 août 2020, le contrat intervenu avec AIR LIQUIDE CANADA INC. pour la fourniture de dioxyde de carbone en vrac, faisant l'objet du projet n° VPC-STP-FD-20180417-03, aux mêmes conditions que celles prévues audit contrat, le tout conformément à la recommandation du Service des travaux publics en date du 25 mai 2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**2020-06-170**

**OCTROI DE CONTRAT – ANALYSE DE L'ÉTAT ET L'ÉLABORATION DE SOLUTIONS POUR LES TROIS BÂTIMENTS PRINCIPAUX DE LA BASE DE PLEIN AIR LES GOÉLANDS INC. – DMG ARCHITECTURE**

**CONSIDÉRANT** l'offre de services de la firme DMG ARCHITECTURE datée du 18 mai 2020 pour l'analyse de l'état et l'élaboration de solutions pour les trois bâtiments principaux de la BASE DE PLEIN AIR LES GOÉLANDS INC.,

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

---

N° de résolution  
ou annotation

soit le bâtiment principal, l'hébergement et le garage.

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de se prévaloir des dispositions de l'article 20 de la Politique d'achats n° 1006;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Carole CHEVARIE,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**D'**octroyer un contrat pour les services professionnels à DMG ARCHITECTURE pour l'analyse de l'état et l'élaboration de solutions pour les trois bâtiments principaux de la BASE DE PLEIN AIR LES GOÉLANDS INC., au montant de 13 950 \$, taxes en sus, conformément à l'offre de services de cette firme datée du 18 mai 2020 et à la recommandation du Service des loisirs et de la culture en date du 28 mai 2020;

**D'**autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**2020-06-171**

**AUTORISATION – CONTRIBUTION FINANCIÈRE DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE VILLES ET MUNICIPALITÉS 2020 – ASSOCIATION DU CANCER DE L'EST DU QUÉBEC**

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Patricia COUETTE,  
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

**D'**autoriser la trésorière à verser la somme de 200 \$, à l'ASSOCIATION DU CANCER DE L'EST DU QUÉBEC afin de soutenir le développement et le maintien de services cruciaux pour les personnes des collectivités de la région touchée par la maladie ainsi que leurs proches.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**2020-06-172**

**ANNULATION – TENUE DES PONTS PAYANTS 2020**

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Patricia COUETTE, et résolu :

**D'**annuler la tenue des ponts payants qui avaient été autorisées pour l'année 2020, étant donné les risques de propagation de la COVID-19;

**DE** transmettre la présente résolution à chaque organisme concerné en précisant que l'activité pourra être reportée à l'année 2021, si la situation le permet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

---

N° de résolution  
ou annotation

**2020-06-173**

**ATTRIBUTION D'UNE BOURSE SOULIGNANT L'IMPLICATION D'UN ÉTUDIANT DANS LE MOUVEMENT ÉTABLISSEMENT VERT BRUNDTLAND (EVB)**

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Cécile CAMIRÉ,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

**D'attribuer** une (1) bourse du mérite EVB, au montant de 100 \$, qui sera remise à l'élève (ou aux élèves) s'étant le plus impliqué(s) au niveau des activités du mouvement Établissement Vert Brundtland (EVB), l'école ou la commission scolaire en décidant;

**D'autoriser** la trésorière à verser la bourse au bénéficiaire désigné comme susdit.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**AFFAIRES NOUVELLES**

**2020-06-174**

**DEMANDE DE RÉVISION – DÉCISION DE LA SOPFIM POUR LA RÉDUCTION DU PLAN D'INTERVENTION 2020**

**CONSIDÉRANT** que la Côte-Nord est une des régions les plus atteintes par l'épidémie de la tordeuse du bourgeon de l'épinette;

**CONSIDÉRANT** que la SOPFIM a réduit son plan d'intervention au niveau de l'arrosage à 111 500 hectares (ha) plutôt que les 650 000 ha initialement prévus;

**CONSIDÉRANT** que sur ces 111 500 ha, seulement 12 750 ha (11 %) seront traités sur la Côte-Nord;

**CONSIDÉRANT** que ces mesures auront un impact certain sur l'avenir de notre forêt nord-côtière et l'apport économique qui en découle;

**CONSIDÉRANT** que les raisons qui motivent cette réduction du plan d'intervention sont nébuleuses;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Carole CHEVARIE,  
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

**QUE** le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

**QUE** la MRC de Manicouagan demande à M. Pierre Dufour, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs et à la direction de la SOPFIM de réviser cette décision et de maintenir la réalisation des travaux de pulvérisation pour la prochaine saison estivale telle que prévue initialement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**2020-06-175**

**DEMANDE DE RÉVISION – DÉCISION PROJET DE PARC NATIONAL DU LAC WALKER**

**CONSIDÉRANT** que le processus de création du parc national du Lac-

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

---

N° de résolution  
ou annotation

Walker est amorcé depuis 2013;

**CONSIDÉRANT** que le Ministère des forêts, de la Faune et des Parcs a décidé de suspendre les travaux d'analyse en raison du contexte économique et de la disponibilité des ressources;

**CONSIDÉRANT** qu'un tel projet, au-delà de ses bienfaits au niveau de la protection de la biodiversité, revêt une importance économique en ce qui concerne la diversification des activités, plus particulièrement dans les secteurs de Port-Cartier et Sept-Îles;

**CONSIDÉRANT** que les municipalités de la Côte-Nord dépendent grandement de l'exploitation des ressources naturelles;

**CONSIDÉRANT** que la présence d'un parc national viendrait maximiser les retombées des activités touristiques autour de cet attrait majeur;

**CONSIDÉRANT** que ce projet s'inscrit parfaitement dans la stratégie visant à rendre la région plus attractive tant pour le tourisme que pour l'attraction et la rétention de nouveaux travailleurs et leur famille, des dossiers de première importance pour la région;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Patricia COUETTE, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**QUE** la Ville demande au Ministre des forêts, de la Faune et des Parcs de revenir sur sa décision et de relancer les travaux sur le projet de parc national du Lac Walker;

**QUE** copie de cette résolution soit envoyée au Ministre des forêts, de la Faune et des Parcs.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2020-06-176

**REJET DE SOUMISSIONS – APPEL D'OFFRES – ISOLATION DE LA TOITURE DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 20, BOULEVARD DES ÎLES – PROJET N° VPC-STP-TC-20200121-01**

**CONSIDÉRANT** que la VILLE DE PORT-CARTIER a demandé des soumissions par voie d'appel d'offres public, pour l'isolation de la toiture de l'immeuble situé au 20, boulevard des Îles, faisant l'objet du projet numéro VPC-STP-TC-20200121-01;

**CONSIDÉRANT** que lors de l'ouverture des soumissions, le 22 mai 2020, une (1) soumission a été reçue pour ce projet, soit celle de BENOIT TREMBLAY (1979) INC., tel qu'il appert du procès-verbal de l'ouverture des soumissions;

**CONSIDÉRANT** que certains des documents requis au devis et aux documents d'appel d'offres s'avèrent non conformes ou manquants;

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

---

N° de résolution  
ou annotation

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**DE** rejeter la soumission reçue en rapport avec l'isolation de la toiture de l'immeuble situé au 20, boulevard des Îles, faisant l'objet du projet numéro VPC-STP-TC-20200121-01, le tout conformément à la recommandation du Service des travaux publics en date du 1<sup>er</sup> juin 2020;

**D'autoriser** le retour en appel d'offres pour la réalisation de ce projet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

### **INFORMATIONS DU CONSEIL AU PUBLIC**

#### **M. le maire Alain THIBAUT**

Il a le plaisir d'annoncer que les travaux de recharge de la plage McComick ont débuté ce matin. Il demande d'être prudent pour les déplacements dans ce secteur afin d'assurer la sécurité.

#### **M. le conseiller Daniel CAMIRÉ**

Il mentionne que le comité de circulation s'est réuni le 26 mai dernier et que des radars seront installés sur le boulevard des Îles à l'intersection du CPE afin de le rendre plus sécuritaire. Des balises verticales seront également installées aux traverses piétonnières afin d'assurer le respect de la priorité aux piétons.

#### **M<sup>me</sup> la conseillère Cécile CAMIRÉ**

Elle n'a rien de particulier à mentionner.

#### **M<sup>me</sup> la conseillère Carole CHEVARIE**

Elle mentionne qu'un lac-à-l'épaule du comité de la station de ski Gallix a eu lieu.

#### **M<sup>me</sup> la conseillère Marie CORBEY**

Elle n'a rien de particulier à mentionner.

#### **M<sup>me</sup> la conseillère Patricia COUETTE**

Elle invite les citoyens à aller visiter le centre d'interprétation de l'histoire de Port-Cartier.

### **RÉPONSE AUX QUESTIONS SOULEVÉES À L'OCCASION D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE**

Aucune question soulevée à l'occasion d'une séance antérieure n'est restée en attente d'une réponse.

### **QUESTIONS DU PUBLIC :**

Aucune question n'a été reçue de la part des citoyens ou des journalistes.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

---

**N° de résolution  
ou annotation**

**2020-06-177**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Carole CHEVARIE,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :

**QUE** la séance ordinaire du 8 juin 2020 soit levée à 20 h 20.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

---

**Alain THIBAUT, maire  
Président d'assemblée**

---

**M<sup>e</sup> Ariane CAMIRÉ  
Greffière**

AC/bb

---

**Alain THIBAUT  
Maire**



**PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION CONCERNANT LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PORT-CARTIER**

**N° PC-2020-04 / 2020-06-166**

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la soussignée, greffière de la Ville, apporte une correction à la résolution numéro 2020-06-166 adoptée lors de la séance du conseil municipal de la Ville de Port-Cartier du 8 juin 2020, suite à une erreur qui apparaît évidente à la simple lecture des documents concernés.

Avant la correction, la résolution n° 2020-06-166 se lisait ainsi :

**« OCTROI DE CONTRAT – ACQUISITION DE DEUX RADARS PÉDAGOGIQUES – SIGNAL SERVICES INC.**

**CONSIDÉRANT** la soumission numéro 30954 de l'entreprise SIGNAL SERVICES INC., datée du 27 mai 2020 pour l'acquisition de deux radars pédagogiques aux fins de signalisation d'un passage piétonnier sur le boulevard des Îles;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de se prévaloir des dispositions de l'article 20 de la Politique d'achats n° 1006;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Carole CHEVARIE, appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**D'**octroyer un contrat à SIGNAL SERVICES INC., visant l'acquisition de deux radars pédagogiques aux fins de signalisation d'un passage piétonnier sur le boulevard des Îles pour une somme de 10 126,00 \$, **taxes nettes**, conformément à la soumission numéro 30954 de cette entreprise, en date du 27 mai 2020 et suivant la recommandation de la direction générale en commission permanente du 1<sup>er</sup> juin 2020;

**DE** préciser que les équipements seront installés par le Service des travaux publics;

**D'**autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière à conclure et à signer pour et au nom de la Ville de Port-Cartier, tout contrat ou document qui pourra être requis pour donner suite à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.»**

Suite à la correction, la résolution n° 2020-06-166 se lit ainsi (j'ai ajouté le soulignement) :

**« OCTROI DE CONTRAT – ACQUISITION DE DEUX RADARS PÉDAGOGIQUES – SIGNAL SERVICES INC.**

**CONSIDÉRANT** la soumission numéro 30954 de l'entreprise SIGNAL SERVICES INC., datée du 27 mai 2020 pour l'acquisition de deux radars pédagogiques aux fins de signalisation d'un passage piétonnier sur le boulevard des Îles;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de se prévaloir des dispositions de l'article 20 de la Politique d'achats n° 1006;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Carole CHEVARIE, appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**D'**octroyer un contrat à SIGNAL SERVICES INC., visant l'acquisition de deux radars pédagogiques aux fins de signalisation d'un passage piétonnier sur le boulevard des Îles pour une somme de 10 126,00 \$, **taxes nettes**, conformément à la soumission numéro 30954 de cette entreprise, en date du 27 mai 2020 et suivant la recommandation de la direction générale en commission permanente du 1<sup>er</sup> juin 2020;

**DE** préciser que les équipements seront installés par le Service des travaux publics;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière à conclure et à signer pour et au nom de la Ville de Port-Cartier, tout contrat ou document qui pourra être requis pour donner suite à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.»**

J'ai dûment modifié la résolution numéro 2020-06-166 en conséquence et le présent procès-verbal de correction est joint à l'original du document modifié, étant le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2020.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé à Port-Cartier, le 10 juin 2020.



M<sup>e</sup> Ariane CAMIRÉ  
Greffière